

Conformément aux dispositions de l'article 86 du décret royal législatif 6/2015 du 30 octobre 2015, portant approbation de la loi espagnole sur la circulation des véhicules à moteurs et la sécurité routière (LSR), **NOUS VOUS NOTIFIONS l'ouverture de la procédure de sanctions** pour une infraction présumée à la réglementation sur la circulation, en vertu du procès-verbal figurant au dos. Dans les cas visés à l'article 89.2 de la LSR, le procès-verbal peut être notifié à un moment ultérieur à l'ouverture de la procédure.

INFORMATIONS :

Procédure instruite par : Le/la responsable du département des amendes et des sanctions du Xaloc (réseau local des municipalités dépendant du conseil de la province de Gérone). Vous pouvez la contester pour les motifs visés à l'article 13 du décret royal 1398/93 du 4 août 1993, et pour les motifs prévus par la réglementation en vigueur régissant le régime juridique du secteur public. **Organe chargé de l'application des sanctions :** Administration du Xaloc, en vertu du décret de la mairie de la commune de Figueras du 21/01/2015, adopté par l'assemblée plénière du conseil de la province de Gérone le 17/02/2015, relatif à la délégation du pouvoir d'imposer les sanctions, et conformément aux dispositions de l'article 84.4 de la LSR.

Conformément aux dispositions de l'article 93.1 de la LSR, dans un délai de **20 jours calendaires à compter de la notification du procès-verbal**, VOUS POUVEZ :

- **Effectuer le paiement de l'amende à un taux bonifié (50 %) :** Modalité impliquant votre renonciation à la présentation de toute observation et l'achèvement de la procédure administrative, la voie contentieuse administrative restant ouverte conformément aux dispositions de l'article 94 de la LSR. Le règlement peut se faire auprès de l'un des établissements bancaires indiqués ci-après ou via le site [Xalocgirona.cat](http://www.xalocgirona.cat).

- **Identifier le conducteur responsable de l'infraction :** Si vous ne conduisiez pas le véhicule au moment de la contravention, vous pouvez identifier le conducteur en vous adressant par écrit au Registre général de cette mairie ou à l'un des bureaux du XALOC dont les coordonnées peuvent être consultées sur le site <http://www.xalocgirona.cat/index>, en indiquant le prénom, le nom, l'adresse et le n° de carte d'identité. Le non-respect de cette obligation (article 11 de la LSR), à l'exception des infractions de stationnement, entraînera l'imposition d'une sanction pour infraction visée à l'article 77.j de la LSR.

- **Présenter des observations et / ou proposer des preuves :** Elles peuvent être présentées par écrit auprès des registres susmentionnés en indiquant le n° de procédure, la date de l'infraction et l'immatriculation du véhicule. Si vous ne présentez pas d'observations ou si vous ne payez pas l'amende au taux réduit dans un délai de 20 jours calendaires, le procès-verbal est réputé comme acte mettant fin à la procédure et la sanction sera mise à exécution dans les 30 jours suivants, à l'exception des infractions prévues à l'article 95.4 de la LSR.

Retrait de points : Si l'infraction est accompagnée d'une perte de points, leur retrait se fera à hauteur du nombre de points indiqué au dos, dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la date à laquelle la sanction est devenue définitive (article 113 de la LSR).

Informations : Tél. (+34) 972 900 251 / Fax (+34) 972 964 016 / cau@xalocgirona.cat ou en vous adressant à l'Office municipal d'aide au citoyen (OMAC) situé Avinguda Salvador Dalí, n° 107, Figueras. Tél. (+34) 972 032 310 / Fax (+34) 972 673 705.

« Nous vous informons que vos données seront incluses dans un fichier créé par le Xaloc pour la gestion des sanctions découlant du non-respect d'arrêtés municipaux. Elles ne seront cédées que dans les cas prévus par la loi. Pour de plus amples informations et pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition au traitement et de suppression, vous pouvez vous adresser au Xaloc par quelque moyen que ce soit ».

Le règlement du montant de l'amende peut être effectué auprès de l'un de ces établissements :

- | | | |
|----------------------|------------------|----------------|
| - BBVA | - BANKIA | - UNNIM BANC |
| - BANC SABADELL | - CAIXABANK | - CAJA DUERO |
| - BANCO MARE NOSTRUM | - CATALUNYA BANC | - BANCO PASTOR |
| - BANCO POPULAR | - IBERCAJA BANCO | - SERVICAIXA |
- BUREAU VIRTUEL : www.xalocgirona.cat